



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA LEGISLATION

ARRETE

N° 00299 /MES/R/IT/SG/DRH/DL

Du

10 8 NOV 2023

Fixant la composition des membres du Conseil
Scientifique de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
(ANAQ-Sup).

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

- Vu la proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 Juillet 2023 ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-01 du 28 Juillet 2023 portant suspension de la Constitution du 25 Novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2023-02 du 28 Juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics Pendant la période de transition ;
- Vu la loi n° 2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu la loi n°98-12 du 1 juin 1998, portant Orientation du Système Educatif Nigérien et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2023-020/P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2023-035/P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-068 /P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du ministre délégué ;
- Vu le décret n° 2023-078 /P/CNSP du 09 septembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur la Recherche et de l'Innovation Technologique (MES/R/IT)

ARRETE

Article Premier : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées en qualité de membres du Conseil Scientifique de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ANAQ-Sup).

Article 2 : il s'agit de :

- **Madame SABO Haoua**, Professeure titulaire, Directrice CERMES, Université Abdou Moumouni, Nutrition ;
- **HAMADOU DAOUDA Youssoufou**, Professeur titulaire, Recteur université Djibo Hamani de Tahoua, gestionnaire ;
- **SITOU Lawali**, Professeur titulaire à l'Université DanDicko Dankoulodo de Maradi, Sciences et Gestion de l'Environnement ;
- **TOUDOU Adam**, Professeur titulaire à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, agronomie ;
- **HARISSOU Adamou**, Maître de conférences, Doyen des Sciences de la Santé à l'Université de Zinder, Chirurgie ;
- **BISSO Saley**, Professeur titulaire, Doyen des Sciences et Technique à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, mathématique /informatique ;
- **AMADOU Boureima**, Professeur titulaire à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, DG ANAQ, géographe.

Article 3 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

Article 4 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation Technologique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République du Niger.

Ampliations :

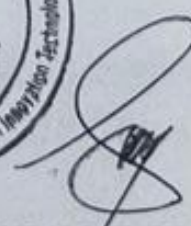
CAB/MES/R/IT.....1

SG/ MES/R/IT.....1

DRH.....1

DL.....1




Pr MAMADOU Saidou